

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Chiffre

Lyon, 2 décembre 2021

Le chiffre : 30,1* millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 3^{ème} trimestre 2021 en Occitanie pour les projets en faveur de l'eau

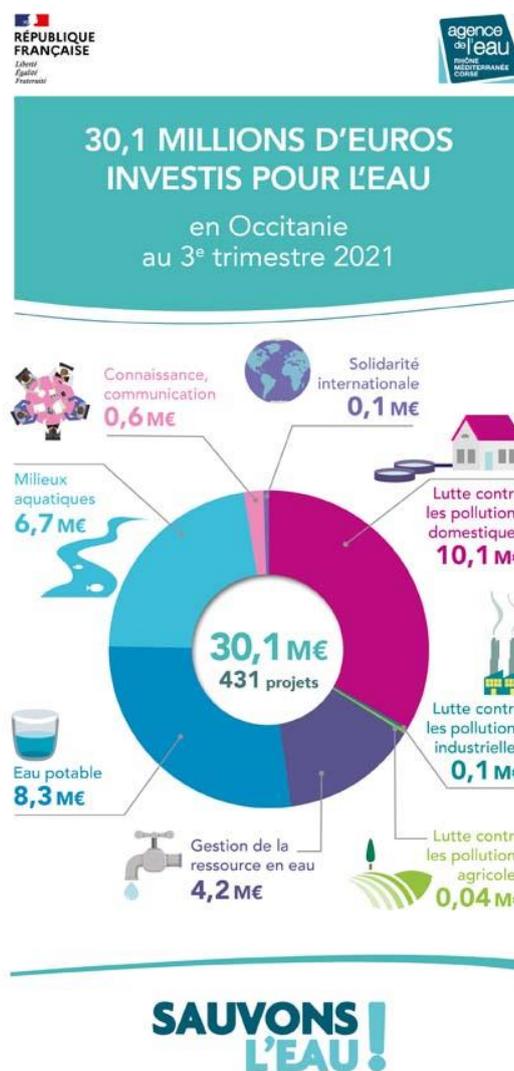
Au 3^{ème} trimestre de l'année 2021, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **431 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Occitanie.

Les chiffres clés au 3^{ème} trimestre 2021 en Occitanie

- **61 % des aides (18,4 M€)** sont attribués aux opérations d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable, portées par les collectivités, avec :
 - **10,1 M€ pour réduire les rejets de pollution domestique**, dont 4,1 M€ pour traiter les eaux usées et 6 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie (3,1 M€, dont 1 M€ pour déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et les infiltrer),
 - **8,3 M€ pour l'eau potable**, dont 4,8 M€ pour rénover les infrastructures ou sécuriser l'alimentation (dont 3,1 M€ pour les communes en zone de revitalisation rurale) et 2,8 M€ pour restaurer la qualité des captages prioritaires.
- **22 % des aides (6,7 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, dont 2 M€ pour « Paiements pour Services Environnementaux », rémunérations versées à des agriculteurs pour des pratiques favorables à l'eau et à la biodiversité, 2 M€ pour l'animation territoriale et 1,7 M€ pour renaturer les cours d'eau.
- **14 % des aides (4,2 M€)** vont à la **gestion quantitative de la ressource**, dont 3,2 M€ pour économiser l'eau, en modernisant les réseaux d'irrigation (1,8 M€) et en réduisant les fuites des réseaux d'eau potable (1,4 M€).

Parmi ces aides, 0,8 M€ sont octroyés pour la remise en état d'ouvrages (eau, assainissement, irrigation) et de cours d'eau, endommagés par les crues de 2020 dans les départements de l'Aude, du Gard et des Pyrénées Orientales.

**dont 29,3 M€ en subvention et 0,8 M€ en avance remboursable sur 15 ans.*



Parmi les projets aidés, des opérations remarquables

HERAULT Améliorer les systèmes d'assainissement des eaux usées

La communauté de communes du Clermontais va réaliser une station d'épuration intercommunale de 11 800 équivalents-habitants pour traiter les eaux usées de Paulhan, Usclas d'Hérault et Aspiran. L'ouvrage, qui sera construit sur le site de la station de Paulhan, disposera d'une unité de traitement par boues activées permettant de réduire les rejets en azote et phosphore et d'améliorer la qualité de l'Hérault, fleuve sensible à l'eutrophisation par le phosphore. En outre, la suppression du rejet des stations d'épuration d'Aspiran et Usclas d'Hérault va améliorer la qualité de la zone de baignade de Bélarga. Les travaux de construction de cette station éligibles à l'appel à projets Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021 de l'agence de l'eau recevront **une aide de 820 300 €**.

HERAULT Nouvelle station d'épuration des eaux usées à Aniane

La communauté de communes Vallée de l'Hérault va construire une nouvelle station d'épuration des eaux usées d'Aniane qui sont actuellement traitées dans un ouvrage situé en rive de droite du ruisseau des Corbières, en zone inondable. D'une capacité de traitement relevée à 5 200 équivalents-habitants, la nouvelle station sera érigée en rive gauche du ruisseau des Corbières. L'actuel bassin d'aération sera reconverti en bassin d'orage pouvant accepter 600 m³ d'eau.

Pour la station d'épuration et l'aménagement du bassin d'orage, la communauté de communes reçoit de l'agence de l'eau **une aide de 1 517 988 €**, dont 735 740 € en subvention et 782 248 € en avance remboursable sur 15 ans.

AUDE Modernisation du réseau d'irrigation du canal de Canet

L'association agricole du canal de Canet va moderniser son réseau d'irrigation pour soulager les prélèvements dans le bassin versant de l'Aude dont le déficit en eau est évalué à 32 millions de m³ par an. Les travaux, inscrits au contrat de canal 20219-2021 porté par le syndicat mixte du canal de Canet, et au Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) de l'Aude, reçoivent **une aide de 1 799 790 €** de l'agence de l'eau.

PYRENEES-ORIENTALES Pilotage des Paiements pour services environnementaux

Les Pyrénées-Orientales s'engagent dans le dispositif des Paiements pour service environnementaux (PSE) qui rémunèrent des agriculteurs pour leurs actions en faveur de l'eau et de la biodiversité.

- **Perpignan Méditerranée Métropole Communauté urbaine (PMMCU)**, en partenariat avec le Syndicat mixte du bassin de vallée de l'Agly, expérimente les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) et s'inscrit ainsi dans la continuité de l'animation agricole déployée dans le cadre des démarches « captages prioritaires » du territoire. Le projet de PSE vise en priorité l'amélioration de la qualité de l'eau des captages mais il a également l'ambition de restaurer la biodiversité grâce à la création de trames bleues et de trames turquoise (bandes tampons, murets, mares ...), au bénéfice notamment de milieux identifiés par des zonages environnementaux (ZNIEFF et Natura 2000). Pour le pilotage de la démarche lancée auprès de 57 exploitations agricoles, PMMCU reçoit une aide de **260 700 euros** de l'agence de l'eau.
- **La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés (CCACVI)** en partenariat avec la chambre d'agriculture, enrichit ses actions sur les captages prioritaires du territoire grâce au dispositif PSE. Le territoire comporte également 9 sites Natura 2000 et 3 réserves naturelles nationales. Les enjeux relatifs à la biodiversité des milieux humides et aquatiques sont donc très présents sur le territoire (odonates, herbiers de posidonie, forêts alluviales du Tech, Desman des Pyrénées...). Pour le pilotage de la démarche PSE lancée auprès de 45 exploitations agricoles, la CCACVI reçoit une **aide de 181 840 euros** de l'agence de l'eau.
- **La Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée (CCCSM)** poursuit ses actions agro-environnementales menées avec ses partenaires (RIVAGE, Chambres d'agriculture 11 & 66 et opérateurs économiques) depuis plusieurs années. Elle pilote un dispositif PSE comprenant 6

exploitations agricoles situées sur son territoire sensible au regard des pollutions par les pesticides (Agly) et les nitrates (nappes du Roussillon) mais qui abrite également 3 sites Natura 2000 et dispose d'un plan en faveur de l'Outarde canepetière. Pour le pilotage de la démarche PSE, la CCCSM reçoit une **aide de 21 530 euros** de l'agence de l'eau.



18,9 M€

C'est le montant total des aides attribuées par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en Occitanie, au titre du plan relance, pour les années 2020 et 2021.

22 opérations représentant 47,3 M€ de travaux ont ainsi été soutenues dans les domaines de l'eau potable (11,2 M€), de l'assainissement (6,2 M€), et en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité (1,5 M€).

Pour rappel, les agences de l'eau ont été destinataires d'une enveloppe nationale de 260 millions d'euros de crédits d'Etat pour mobiliser les territoires dans le cadre du plan de relance qui s'achève. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a reçu une dotation financière de 65 millions d'euros, qui est venue s'ajouter aux recettes qu'elle perçoit par les redevances, et qu'elle a redistribuée en quasi-totalité.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens • Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 • laurence@plus2sens.com & Leslie Brunner - 06 76 33 55 15